



PASS

Permanence d'accès aux soins de santé

DE VILLE

EXPO PHOTOS

1^{ER} ANNIVERSAIRE



PASS

Permanence d'accès aux soins de santé

DE VILLE

EXPO PHOTOS

1^{ER} ANNIVERSAIRE



23 JANVIER 2020

LA FABULERIE

10 BD GARIBALDI

13001-MARSEILLE

Delphine PAYEN – FOURMENT et Simon LAVABRE

Médecins du monde

Co-Fondateurs de la PASS DE VILLE

A Marseille en 2019, près de 1000 personnes ont cessé de renoncer à se soigner grâce à la PASS DE VILLE. Difficultés administratives, refus de soins, barrière de la langue, méconnaissance du système de santé français, raisons financières, etc. autant de freins qui les avaient exclues du soin.

L'absence de couverture maladie effective enferme les patients dans un cercle vicieux, brisant ou retardant les parcours de santé, ne permettant qu'une projection à très court terme et des parcours inadaptés, aux urgences hospitalières notamment.

Pourtant, mettre fin à ces situations de non-recours est possible. Avec la PASS DE VILLE, ce sont ces obstacles persistants que Médecins du Monde et l'URPS Médecins Libéraux PACA lèvent, en proposant sans attendre une prise en charge comme chacun d'entre nous.

Qui sont ces femmes, ces hommes, ces familles qui renoncent aux soins faute d'assurance maladie? Comment la PASS DE VILLE réunit et travaille avec les professionnels de santé ?

Donnons la parole aux patients, donnons la parole aux soignants.

Ouvrons notre regard sur la réalité de la santé des populations les plus fragiles, que la médecine de ville – premier recours des patients – a la capacité, et désormais les moyens de soigner.

Dr Laurent SACCOMANO

*Président de l'Union Régionale des Professionnels de Santé
Médecins Libéraux PACA*

“ Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions.

J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. [...]

Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire. ”*

L'URPS ML PACA, sous l'impulsion et la ténacité du Docteur Serge CINI, a décidé de donner sens à ces paroles.

En partenariat avec Médecins du Monde, ils ont créé, fabriqué et font vivre cette vision de la médecine de ville, pourtant souvent décriée.

Une dizaine de médecins marseillais n'a pas hésité à les suivre, à consacrer du temps pour orienter et recevoir ces patients.

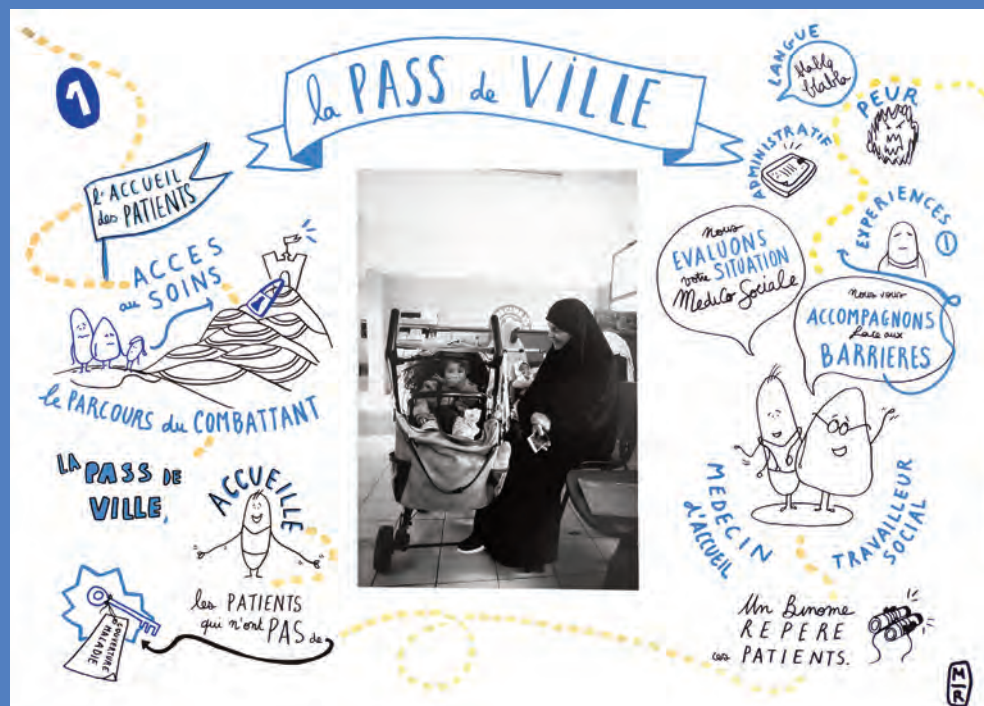
La satisfaction est grande pour les médecins impliqués de voir ces personnes meurtries par la vie retrouver le sourire et un peu d'espoir.

C'est avec plaisir et émotion que nous partageons les parcours et les portraits de quelques-uns des bénéficiaires de ce dispositif, mais aussi de ceux qui le font vivre.

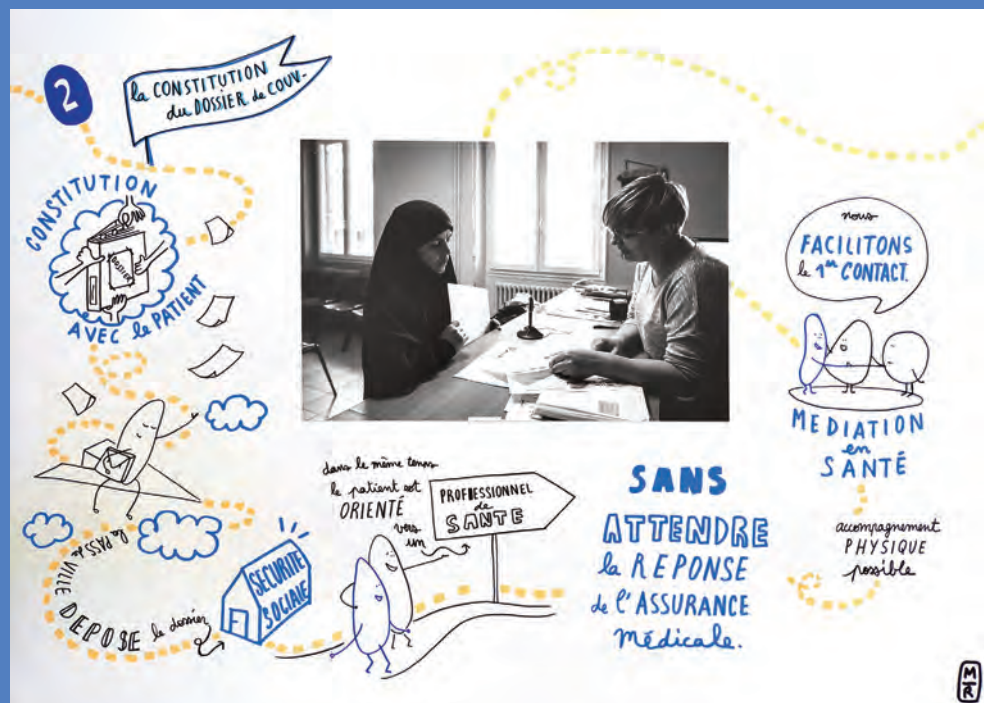
*extrait du serment d'Hippocrate

La PASS de Ville de Marseille permet à des personnes précaires d'avoir accès aux soins de ville sans couverture maladie.

Un patient précaire est accueilli au Centre de Médecins du Monde, Bd National à Marseille, où il est aidé et accompagné pour la constitution d'un dossier d'ouverture de droits.



Sans attendre, le patient est orienté vers un professionnel de santé en ville et bénéficie de soins, et de la possibilité éventuelle d'avoir : médicaments, analyses biologiques, examens radiologiques ou échographiques. Il est dans le parcours de soins comme tout le monde.





Les professionnels de santé reçoivent le patient et le soignent. Le médecin de ville utilise pour cela un tampon spécial qui signifie que le patient est dans le circuit PASS de Ville.

La facture est donc suspendue.



Elle sera honorée par l'Assurance Maladie en cas d'ouverture des droits, ou par une enveloppe spéciale créée pour l'expérimentation sur 3 ans.

Trois refus
et un an et demi
d'attente avant
de bénéficier
de l'AME



“ J’ai donné les documents demandés. On m’a accusée de les avoir falsifiés” Nadia*

Un an et demi sans droits, c’est un peu long. Surtout quand les factures de santé s’accumulent et ne peuvent pas être réglées. *“En tout, j’ai fait quatre demandes d’AME pour moi et mes deux filles. Seule la dernière demande, réalisée pour la première fois avec la PASS de ville, a été acceptée”*, raconte Nadia.

En cause : des papiers, jugés a priori “faux” par les services de la CNAM.

“Dans un premier temps, ils pensaient que j’avais falsifié les papiers justifiant de ma radiation de la sécurité sociale algérienne. Je leur avais pourtant donné toutes les preuves. Dans un deuxième temps, on m’a reprochée de ne pas pouvoir justifier mes ressources : je travaillais au noir car je ne pouvais pas faire autrement !”, poursuit la mère de famille.

Pendant toute cette attente, Nadia a dû gérer les problèmes, avec ses propres moyens : un doigt cassé pour sa fille qui n’a pas pu obtenir de rééducation et un suivi approximatif pour elle, alors qu’elle souffre d’une pathologie rénale.

Depuis qu’elle est passée par la PASS de ville, Nadia a repris confiance. Dès son premier passage, elle a été orientée, en attendant l’obtention de l’AME, vers un dentiste, un médecin généraliste et un gynécologue. Elle a également pu bénéficier d’une échographie pelvienne.

* le prénom a été modifié

SON HISTOIRE

“J’ai eu des problèmes en Algérie. J’ai été battue”. Nadia espère “tenir” cinq ans en France pour régulariser sa situation. Se trouvant dans une situation de grande précarité, elle s’inquiète pour la santé de ses deux filles de 6 et 11 ans.

Un système
opaque



“ *Pendant un an, je n’ai jamais su que l’AME existait*” *Ibrahima*, 23 ans*

Il ne savait pas qu’il pouvait bénéficier de l’AME. Alors, pendant plus d’un an, Ibrahima, 23 ans, n’en a pas formulé la demande.

“A mon arrivée en France il y a trois ans et demi, j’ai obtenu la CMU (Couverture maladie universelle), car j’étais demandeur d’asile. Mais quand cette couverture s’est interrompue, j’ai arrêté de me faire soigner”, raconte le jeune homme. Personne ne lui avait expliqué qu’en relais, et parce qu’il vivait en France depuis un moment, il pouvait y prétendre.

Une violente douleur récurrente localisée au niveau du rachis cervical a changé la donne. Ibrahima le savait : il fallait voir un médecin, au plus vite. Un peu timide, il se dirige aux urgences de l’hôpital de la Timone. *“Ils n’ont pas voulu me soigner car je n’avais aucun papier et je ne pouvais pas payer. Alors, ils m’ont orienté vers Médecins-du-Monde”.* C’est là qu’Ibrahima apprend l’existence de la PASS de ville et la possibilité de déposer une demande pour bénéficier de l’AME.

Problème : pour constituer son dossier avec les salariés et bénévoles de la PASS, Ibrahima a tout perdu. Il n’a plus rien pour justifier son identité, son domicile et son parcours. L’assistant social de la PASS de ville, Jermain Roqueplan se démène et récupère le tout. L’AME est obtenue après de multiples relances administratives.

* le prénom a été modifié

SON HISTOIRE :

Depuis son départ du Sénégal, qu’il a quitté en raison de conflits familiaux, Ibrahima a parcouru un chemin semé d’horreurs. D’abord kidnappé, puis acheté pour travailler en Libye, il est devenu un véritable esclave des temps modernes, battu au quotidien. Puis, il a pu partir. Voulant atteindre l’Europe pour fuir ces abominations, Ibrahima a payé un passeur et pris un bateau de fortune. Direction : l’Italie. Quelques semaines plus tard, il dormait sur les bancs de la gare St Charles à Marseille. Une association l’a pris en charge. Depuis, le jeune homme est transféré de foyer en foyer, sans vraiment savoir à quoi ressemblera son avenir.

Prise en charge
précoce : l'autre
avantage de la
PASS de ville



“*Mes deux enfants avaient une angine sévère et 40 de fièvre. Ils ont été reçus en priorité à la Pass*”
*Salma**

Quand Salma est arrivée en France, en août 2018, elle ne se doutait pas qu'à peine un mois plus tard, ses deux jeunes enfants, habituellement en bonne santé, seraient terrassés par une forte fièvre. Et dans ce cas, sans AME et sans ressources, difficile de savoir comment agir. *“Je me suis directement rendue à Médecins-du-Monde, et mes enfants sont passés en priorité”,* explique-t-elle. *“Les bénévoles m’ont expliquée qu’il fallait justifier de trois mois en France pour déposer un dossier d’AME. Ils pouvaient néanmoins nous prendre en charge. Je suis vraiment reconnaissante”,* confie la jeune femme.

Si la PASS de ville permet une orientation et une prise en charge précoce en ville dès le dépôt de dossier d’AME, elle permet aussi, grâce à des enveloppes spécifiques, de soigner les populations en demande, avant même la constitution de leur dossier officiel.

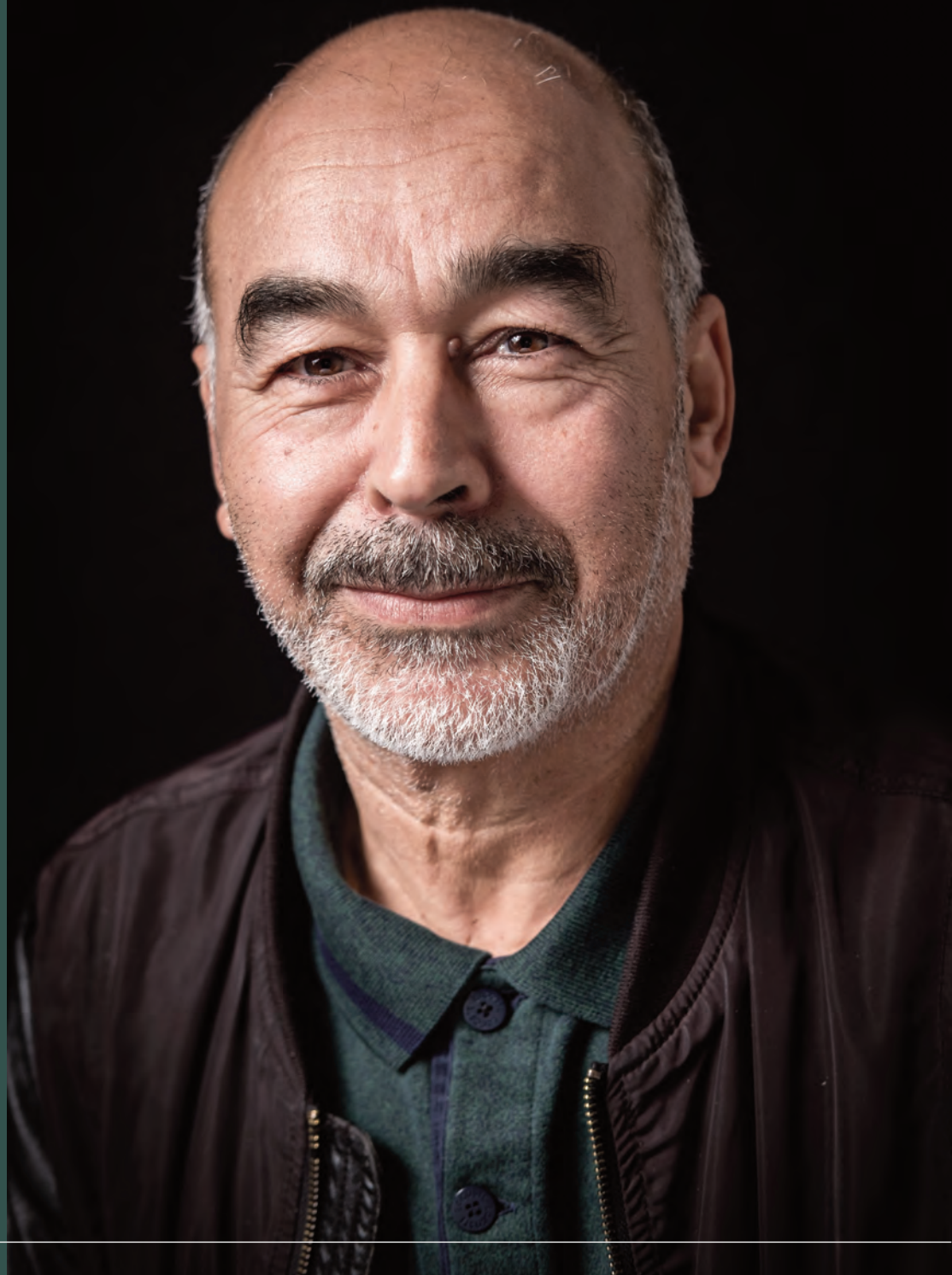
Depuis, Salma a obtenu l’AME sans encombre, grâce à la PASS hospitalière du CHU de la Timone, qui la suit notamment pour des problèmes orthopédiques. Ses enfants sont couverts aussi. Parmi les lourdeurs du système ? Un renouvellement, un an plus tard, qui a tardé à être octroyé, alors que Salma, qui sortait tout juste d’une intervention chirurgicale pour un coude luxé, avait besoin de soins infirmiers. *“La PASS de ville, qui m’a aidée dans mes démarches de renouvellement, a réussi à accélérer le processus. Tout le monde s’est démené pour moi. L’histoire se termine bien”,* raconte-t-elle, en souriant.

* le prénom a été modifié

SON HISTOIRE :

Agent de police depuis 18 ans et mère célibataire en Algérie, Salma a voulu venir en France en raison de “la qualité du système scolaire qu’on y trouve”. “En Algérie, mes enfants n’avaient pas d’avenir”, estime-t-elle. Celle qui explique avoir passé son enfance en France car son père travaillait à la chambre de commerce de Montpellier, a “simplement voulu donner la même éducation à ses enfants”. Salma, qui n’a jamais obtenu la double nationalité, vit à présent avec ses économies et a trouvé un travail ‘au noir’ dans un restaurant. Elle a payé 4 loyers d’avance pour son appartement et scolarisé ses enfants. Elle compte à présent attendre les cinq années nécessaires à la régularisation de sa situation.

Accords entre
sécurités
sociales :
le casse-tête
franco-algérien



“*Malgré le certificat de radiation, la sécurité sociale française pensait que j’étais encore assuré en Algérie*”

*Mourad**

“Vous avez déjà des droits ouverts en Algérie, vous n’avez donc pas le droit à l’AME”. Cette phrase, Mourad l’a en travers de la gorge. Affligé, il l’a lue et relue avec l’équipe de la PASS de ville. Il faut dire que cela fait plusieurs mois que son dossier AME va et vient entre la PASS qui a aidé Mourad à le constituer, et la CNAM. Son statut serait problématique.

D’abord, l’administration lui a opposé une question de ressources, exigeant des informations complémentaires sur son train de vie. Puis, quand il a justifié la provenance de son maigre capital, c’est le problème d’une hypothétique affiliation à la Caisse nationale d’assurances sociales des travailleurs salariés algérienne (la CNAS) qui lui est tombé dessus.

Il faut dire qu’une convention établie entre la France et l’Algérie permet aux travailleurs de l’un de ces pays d’être couverts par leur sécurité sociale s’ils s’expatrient dans l’autre : si un algérien vient travailler en France, il peut se soigner... aux frais de la sécu algérienne. Si un français se rend en Algérie, il sera couvert par l’assurance maladie française. Certes, cet accord paraît intéressant pour les travailleurs, mais, pour les personnes qui n’ont pas d’autorisation de séjour et qui ne résident officiellement ni en Algérie ni en France, il peut se transformer en un vrai casse-tête. *“Je ne travaille plus, je n’ai donc plus de sécurité sociale en Algérie. Maintenant, je vis ici !”,* martèle Mourad.

Alors, le cinquantenaire et sa femme attendent. *“La difficulté, c’est que tout se fait par échange de mails, et non dans des lettres officielles. Si on avait un vrai refus écrit, on pourrait le contester devant un tribunal administratif. Au moins, un magistrat trancherait sur le lieu de résidence de Mourad”,* explique Jermain Roqueplan, l’assistant social de la PASS.

Résultat : Sans droits, il est assez difficile pour ce père de famille d’équilibrer son diabète et de soulager son mal de dos. Sa femme Hadja, elle, souffre d’hypertension artérielle et a rencontré quelques difficultés pour renouveler son traitement. Heureusement, en attendant l’AME, le couple bénéficie du dispositif mis en place par la PASS de ville. Ils ont ainsi consulté un médecin traitant en ville et ont retiré les médicaments prescrits chez un pharmacien partenaire.

* le prénom a été modifié

SON HISTOIRE :

Mourad était déjà venu en France, seul, en 2005. A l’époque, il avait demandé l’asile, qui n’avait pas été acceptée. De retour en Algérie, il a économisé pour revenir, en 2018, avec sa femme et sa fille alors âgée de 17 ans. “J’ai fait ça pour elle. Le système éducatif n’est pas bon en Algérie. Elle m’a supplié de venir faire ses études en France. Je veux lui donner un avenir”.



Accès
aux droits :
quand la
barrière
linguistique
s'en mêle

“
*Je refusais que la santé de ma mère
soit menacée à cause de l'argent*”
*fille de Akhara et Kunthea **

Akhara et Kunthea viennent du Cambodge. Ils ne parlent pas un mot de français. C'est leur fille, bilingue et titulaire d'un titre de séjour, qui s'occupe d'eux et qui les loge ici. Elle les accompagne même dans toutes les démarches. *“Ce n'est pas simple car j'ai un emploi de serveuse dans un restaurant et je me dois de les accompagner partout”*, raconte la jeune femme.

La présence de la jeune femme a représenté un atout majeur pour la constitution du dossier d'AME à la PASS de ville. Pour autant, la PASS de ville ne milite pas pour le recours à l'interprétariat “de fortune”, endossé par un proche des patients, ou via des sites de traductions sur internet ; source de difficultés de compréhension, de malentendus et de problèmes de confidentialité. Tout au long de leur parcours de santé, la PASS de ville leur a proposé de recourir, dès que nécessaire, à un service d'interprétariat par téléphone.

Consciente des barrières linguistiques, la PASS de ville met l'interprétariat professionnel à disposition des professionnels pour faciliter une prise en charge de qualité et veiller au respect du secret médical. Des efforts à poursuivre pour améliorer l'utilisation qu'en ont les professionnels (difficultés à assurer la consultation avec une tierce personne, coût du service, disponibilité de l'interprète...).

SON HISTOIRE :

Au Cambodge, tout l'argent du couple passait dans la santé de Kunthea. Leur fille, mariée en France, leur envoyait la moitié de son salaire. Mais cela ne suffisait pas. “Je refusais que mes parents se ruinent à cause de leur santé. Je refusais que la santé de ma mère soit menacée à cause de l'argent. Je les ai donc fait venir ici pour mieux les accompagner, pour les protéger”, explique la jeune femme.

* le prénom a été modifié

Entre
méconnaissance
du système
et biais cognitifs
de certains
professionnels :
le parcours du
combattant



“ Pourquoi êtes-vous venus en France ? Il n’y a rien ici en France !” Riad*

Une femme qui accouche un mois après son arrivée en France, après y avoir été transportée par les pompiers. Une assistante sociale à l’hôpital, récalcitrante. Qui refuse le dossier, et ne donne aucune indication, aucune orientation pour la suite. Ce n’est pas représentatif du métier, et pourtant, c’est ce qui est arrivé à l’épouse de Riad, en janvier 2017. *“L’assistante sociale nous a immédiatement jugés, sans connaître notre histoire. Nous n’étions là que depuis un mois, donc nous n’avions aucun droit. L’affaire était donc close. Elle m’a dit, refusant de nous expliquer les démarches possibles : pourquoi êtes-vous venus en France ? Il n’y a rien ici en France !”,* raconte Riad.

Riad n’a donc pas cherché plus loin. Il ne voulait pas faire de vagues. Il ne savait pas que deux mois plus tard, il pourrait formuler une demande d’AME. Il ne savait pas qu’à certains endroits, on pourrait lui venir en aide. *“Ma femme est restée deux jours et demi à la maternité. Elle est sortie avec des ordonnances. Je n’ai pas pu acheter tout ce qui était prescrit. Heureusement, une voisine nous a donné des médicaments, nous a aidé”,* indique-t-il.

Finalement, c’est la demande d’asile, quatre mois après son arrivée, qui a permis temporairement à Riad, sa femme et leurs deux enfants, de bénéficier de la CMU. Mais, n’étant pas rétroactive, impossible pour lui de régler la note : 4400 euros pour l’accouchement et l’hospitalisation du post-partum. *“On me conseille de négocier un échéancier car l’Assurance Maladie exige cet argent, ce que je comprends. Je vais tout faire pour régler nos dettes”,* assure Riad.

Depuis, le quadragénaire a connu quelques galères. D’abord, parce que, sans argent, il a tout fait pour trouver du travail et a dû accepter, en tant qu’ouvrier non déclaré, un chantier dangereux. Résultat : une chute de trois étages d’un échafaudage et une fracture de l’épaule. Cela aurait pu être plus grave. *“Je m’en suis bien sorti. Mais mon patron a refusé que l’on appelle les pompiers. Il a eu peur de la police. Il m’a renvoyé chez moi, avec un flacon de bisepetine et du sparadrap. La douleur était trop intense. J’ai dû, après quelques heures, me rendre à la Timone. Ils m’ont demandé de passer une radio”,* se souvient-il. Ce que Riad n’a pas fait dans l’immédiat.

Le hic ? *“Ma CMU avait expiré, je ne pouvais pas payer”.* Et si Riad avait, avec la Pass de ville, déposé une demande d’AME, il n’aurait pas vraiment compris l’intérêt du dispositif : se faire soigner sans frais en ville avant même l’obtention de cette AME.

SON HISTOIRE

“J’étais professeur de sport, je possédais ma propre salle. Ma femme, elle, est titulaire d’un bac +4 en traduction arabe-français-anglais. Mais nous ne nous en sortions pas en Algérie. La vie est trop chère par rapport aux salaires. Nous vivions avec 200 euros par mois. Nous avons voulu donner une chance à nos enfants et décider de tout vendre pour venir ici : ma salle de sport, notre voiture, tous nos autres biens”.

Arrivés en France, Riad et sa femme se logent dans un hôtel, pendant 17 jours. Puis, ils louent un T1, à 400 euros par mois. Au bout de deux mois, toutes leurs économies sont dilapidées. Ils trouvent un squat, le réhabilite en installant l’eau et l’électricité et en le nettoyant de fond en comble. Ils y vivent depuis espérant pouvoir fournir, dans deux ans, toutes les preuves nécessaires à leur régularisation.

* le prénom a été modifié

Quand l'absence
de couverture
maladie est
synonyme de
renoncement
aux soins



“ *Tout est devenu plus simple avec l'AME*” Sarah*

C'est l'histoire d'une jeune femme qui a eu peur d'aller à l'hôpital alors qu'elle venait de faire une fausse-couche après être tombée dans l'escalier. *“J'ai eu peur d'être jugée. J'ai eu peur d'être renvoyée en Algérie. J'ai aussi eu peur de ne pas pouvoir payer les frais”*, lâche-t-elle timidement.

Alors, pendant près de deux semaines, Sarah n'a rien dit. Des droits, elle et son compagnon n'en avaient aucun. Ni autorisation de demeurer sur le territoire, ni couverture maladie. Sa survie tenait aux petits boulots, non déclarés, trouvés à mesure de recherches laborieuses.

Physiquement, elle se sentait épuisée. Moralement aussi. *“J'étais désespérée. J'ai voulu me suicider. Je suis venue à Médecins-du-Monde et on m'a aidée”*, se souvient Sarah.

Avec la PASS de ville, elle relève la tête, reprend un peu goût à la vie. *“La PASS de ville m'a aidée à constituer un dossier d'AME, et m'a orientée immédiatement vers un médecin traitant”* partenaire du dispositif en ville. Elle bénéficie d'abord d'une échographie abdominale de contrôle, puis d'un suivi au long cours.

Pendant ce temps, le dossier AME de Sarah suit son cours. Avec des lourdeurs administratives. Le plus dur ? *“Justifier mon temps de présence en France”*, raconte-t-elle. *“La sécurité sociale me reprochait de ne pas avoir suffisamment de preuves. Pourtant, j'avais une attestation d'hébergement de mon oncle ainsi que des attestations d'associations”*.

A présent, Sarah se sent mieux. Elle a obtenu sa carte d'AME et se soigne quand il le faut. Elle explique ainsi *“ne plus renoncer aux soins”*. Mais si la peur des représailles a bien disparu, la peur du jugement et la peur du regard d'autrui, elles, sont toujours présentes.

SON HISTOIRE

“Sarah a fui l'Algérie il y a un an et demi. Non mariée au père de sa fille de 7 ans, situation inconcevable du point de vue de sa famille, elle s'est sentie menacée. “Mon père m'a dit : tu me fais honte, si tu restes ici, je te tue !”, raconte-t-elle, émue.

* le prénom a été modifié

Quand une
particularité
administrative
peut retarder
l'accès
aux soins



“ *Sur le passeport et sur l’acte de naissance, les noms et prénoms sont inversés*” Fairouz*

Depuis son arrivée en France en 2013, Fairouz bénéficie de l’AME. D’une année sur l’autre, elle dépose et obtient sa demande de renouvellement. Jusque-là, le parcours est plutôt classique.

Pourtant, fin 2018, un courrier assez singulier arrive dans sa boîte aux lettres. C’est un refus de renouvellement de la CNAM, qui mentionne un problème d’identité. Fairouz ne serait pas... Fairouz. En cause ? *“Aux Comores, sur le passeport et l’acte de naissance, les noms et prénoms sont inversés. Ainsi, le nom figurant sur le passeport est en fait le prénom de la personne”,* explique Lucie, salariée à Médecins-du-monde. *“Quand nous avons identifié ce problème, nous nous sommes chargés, avec Fairouz, de demander une concordance des noms au Consulat”.*

Depuis, la situation est régularisée. Fairouz, elle, a relayé l’information ainsi que la manière de procéder aux personnes de sa communauté, souvent ralenties par ce type de freins administratifs.

Grâce à la PASS de ville, pendant son délai d’attente pour le renouvellement d’AME, Fairouz a pu voir un médecin en ville qui a posé un diagnostic sur les maux dont elle souffre depuis des années. Atteinte de syphilis, la vieille dame a ainsi pu se faire soigner. Faute d’infirmière libérale partenaire du dispositif, c’est dans les locaux de Médecins-du-monde qu’elle a reçu les injections intramusculaires nécessaires à son rétablissement.

* le prénom a été modifié

SON HISTOIRE

“J’étais seule aux Comores. Ma fille était en France, ainsi que mes petits-enfants qui y sont nés. Ils devaient m’envoyer de l’argent pour que je survive. Alors, nous avons décidé que je viendrais les rejoindre”.
Fairouz a déposé une demande de titre de séjour à la préfecture. Elle attend toujours une réponse.



Un
renouvellement
de droits
qui n'arrive pas

“ *On espère que la situation va se normaliser*” Kashka et Victoria*

Ils sont mariés mais n'ont pas les mêmes droits. Elle, Victoria, bénéficie de la CMU avec son bébé, Aifuna. Lui, Kashka, n'a plus rien. Jusqu'à l'an dernier, il en bénéficiait pourtant aussi de la CMU.

Mais alors que sa première carte d'affiliation expirait, Kashka a dû faire face à des difficultés administratives. *“Mon dossier est en attente mais nous ne savons pas vraiment pourquoi”*. Alors, à la PASS de ville, tout le monde s'active pour accélérer le processus.

Le dossier de Victoria, lui, n'a pas posé de problème : contrairement à son mari, qui a été contraint de demander l'asile en Italie, elle est demandeuse d'asile en France. La première demande de CMU a été formulée par l'assistante sociale de la PASS de la Timone quand elle y a été hospitalisée pendant 2 mois alors qu'elle arrivait tout juste à Marseille. La seconde – le renouvellement – a été déposée par la PASS de ville. Depuis, elle a été suivie à la maternité et a accouché. Elle a aussi bénéficié du dispositif de la PASS, entre les deux demandes : *“j'ai vu un médecin car j'ai des problèmes de jambes. J'ai passé un scanner. On m'a donné des béquilles”*.

Est-ce parce que sa demande d'asile a été formulée en Italie que Kashka, lui, rencontre des difficultés pour maintenir ses droits ? Difficile de savoir. *“Ça pourrait être cela, mais dans ce cas, il semblerait que le dossier bloque en raison de problème de domiciliation”*, explique Jermain Roqueplan, assistant social de la PASS de ville.

* le prénom a été modifié

LEUR HISTOIRE :

Victoria avait 16 ans quand elle a été violée dans son immeuble, au Nigéria. Recueillie et soignée par une voisine, cette dernière lui propose de fuir en Europe. “C’était une opportunité d’échapper à un cycle de viols récurrents et aux violences, j’ai accepté”, se souvient la jeune femme. Mais les promesses d’éducation et de travail en Europe étaient trop belles pour être vraies. Victoria se retrouve en Italie et tombe aux mains d’un réseau de proxénètes : elle doit se prostituer. Elle s’enfuit un an plus tard et part se réfugier chez une amie. C’est à ce moment qu’elle rencontre Kashka, réfugié nigérian. “Je lui ai raconté mon histoire. Il m’a soutenue. On est tombé amoureux “. La suite ? Un départ vers la France, pour “oublier”. Un squat en guise d’appartement, puis un hôtel social insalubre, des difficultés pour manger à leur faim... Aujourd’hui, Victoria et Kashka sont las. Ils aimeraient recevoir une réponse positive pour leur asile et trouver de quoi vivre décemment avec leur bébé.

Un médecin
généraliste



“Défendre et améliorer l'accès effectif aux soins pour tous”

La santé est un droit universel, tout le monde a le droit d'être soigné.

Or, la réalité est toute autre. Les plus précaires sont aussi les plus mal soignés. Les progrès sont faibles, les reculs et les menaces sont là. La PASS de ville dénonce les inégalités de santé qui touchent les personnes en situation de grande précarité en France.

Dans son avis remarqué du mardi 19 juin 2017, l'Académie nationale de médecine confirmait que *“la santé des personnes précaires et pauvres est de plus en plus compromise. [...] Or l'accès à la santé conditionne en grande partie la sortie de la précarité”*. Médecins du Monde ajoutait *“40% des patients consultent avec retard et 25 % disent avoir renoncé à des soins dans l'année précédente”*. Ces entraves dans l'accès aux soins contribuent à un état de santé dégradé. Les pathologies rencontrées sont d'ordre physique (digestif, respiratoire ou ostéoarticulaire) et psychique. Celles-ci sont liées aux mauvaises conditions de vie. Ces personnes vulnérables viennent d'horizons différents et ont chacune leur propre histoire : elles peuvent vivre dans la rue, en bidonville ou en habitat précaire, elles connaissent la précarité et les discriminations, certaines ont fui la guerre, les persécutions mais toutes sont exposées à de nombreuses violences et se trouvent physiquement et psychologiquement épuisées, nécessitant une prise en charge médicale immédiate.

Ces dernières sont dans des logiques de survie avant même de penser à se soigner : trouver un logement et se nourrir. Dès lors, le véritable enjeu est l'accès aux soins et aux droits le plus tôt possible pour ces personnes.

Face à ce constat, la PASS de ville propose de répondre au plus vite en offrant un accès aux soins en l'absence de couverture maladie effectivement obtenue, pour mettre fin au cercle vicieux du non-recours.

Une dentiste



“*Un état de santé bucco-dentaire très dégradé*”

Le renoncement aux soins dentaires est important parmi les personnes rencontrées par la PASS de ville. L'absence de PASS dentaire est une véritable carence.

Ainsi, la PASS de ville a permis à la moitié des patients reçus de bénéficier de soins dentaires !

La santé bucco-dentaire est un domaine dans lequel s'expriment de manière aiguë les inégalités sociales, qui s'expliquent en partie par des différences d'exposition aux facteurs de risque (notamment mauvaise hygiène dentaire, alimentation inadéquate, addictions, etc.) mais aussi par des disparités d'accès aux soins.

Face à des remboursements inexistants en l'absence de couverture maladie, les dépenses consacrées aux soins dentaires entrent évidemment en compétition avec d'autres priorités budgétaires (alimentation, logement...). Rappelons que “les soins de prévention sont les premiers à être affectés par cette compétition”. Le recours aux soins dentaires est motivé uniquement par la douleur et l'urgence des situations.

Il est reconnu qu'à long terme, l'absence de consultation dentaire et la mauvaise santé bucco-dentaire qui en découle peuvent avoir des répercussions graves sur l'état de santé général physique et psychologique des personnes.

La PASS de ville demande l'intégration de la prévention des pathologies bucco-dentaires dans une approche globale de prévention et d'accès aux droits et aux soins.

Une
accompagnante



“*La médiation en santé : au coeur des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des populations précaires*”

La médiation en santé, pour laquelle la Haute autorité de santé (HAS) a publié un référentiel en octobre 2017, permet de faire l'intermédiaire entre les personnes très éloignées du soin et les structures de santé.

L'accompagnement est un moyen efficace d'améliorer l'accès aux services de santé. Ainsi, les patients bénéficient d'une meilleure connaissance des parcours de santé et d'une meilleure qualité de prise en charge.

Ainsi, la PASS de ville propose d'accompagner les patients dans l'initiation de leur parcours de santé. Les professionnels de santé du dispositif ont souligné l'effet bénéfique pour le patient, comme ce médecin: *“le fait d'être accompagné, forcément c'est un plus pour des patients qui viennent d'arriver, ne connaissent pas le territoire, ne parlent pas non plus la langue... qui se retrouvent complètement perdus” et de conclure ‘les fois d'après, ils reviennent seuls !’*

C'est bien là l'objectif : aider au retour vers le droit commun, favoriser l'autonomie et la capacité d'agir des personnes dans la prise en charge de leur santé.

La PASS de ville encourage le développement, par les dispositifs du droit commun, de la médiation en santé pour aller vers les populations qui ont des difficultés à se déplacer et le renforcement des liens avec les professionnels du social et de la santé.



L'équipe de la PASS :
Alain, Malika, Issa, Guillaume,
Laurent, Delphine, Jermain et
Simon



Dr Laurent SACCOMANO,
Président de l'URPS Médecins
Libéraux PACA

S O I R DE VERNISSAGE

Dr Issa KONE (médecin
généraliste orienteur ,
Delphine PAYEN-FOURMENT
(Co fondatrice de
la PASS de Ville),
Dr Patrick PADOVANI
(Président Habitat
Marseille Provence),
Dr Laurent SACCOMANO
(Président
URPS ML PACA)



Photo Dominique BRIZUSSEL



947 : nombre de
personnes ayant
bénéficié de la
PASS en 2019



Photos Alain Pereira

LA PASS DE VILLE A PU SE RÉALISER GRACE A



AVEC LA PARTICIPATION ACTIVE DE

Dr Simon CAPITANT, Dr Serge CINI, Dr Rajiv COLOM, Dr Issa KONE, Dr Claire SERKIZYAN

AVEC LA COLLABORATION FINANCIERE DE



PHOTOGRAPHIES : Alain PEREIRA

ILLUSTRATIONS : Marion RIERA

RÉALISATION : C.PROD



 contact@urps-ml-paca.org  [@urps_ml_paca](https://twitter.com/urps_ml_paca)
 [URPSmedecinsliberauxPACA](https://www.facebook.com/URPSmedecinsliberauxPACA)  www.urps-ml-paca.org



PASS DE VILLE
4, Avenue E ROSTAND - 13003 MARSEILLE

 07 62 05 73 64
 passdeville.marseille@medecinsdumonde.net